



## **DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA DÉLÉGATION D'OBSERVATION DE NDI DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES TUNISIENNES DE 2014**

Tunis, le 27 octobre 2014

### **I. RESUME ANALYTIQUE**

Les élections législatives du 26 octobre 2014 en Tunisie représentent un pas marquant dans la transition démocratique du pays. Le processus électoral s'est distingué par une participation active des candidats, des observateurs, et des électeurs. Les autorités électorales au niveau national et régional ont assumé leur rôle d'une manière professionnelle durant le scrutin et le dépouillement, et les forces de sécurité ont contribué à garantir une atmosphère calme et pacifique. Il y avait certes des cas isolés d'irrégularités et d'incidents, néanmoins certainement pas assez significatifs pour affecter sensiblement les résultats des élections dans les circonscriptions où ils se sont produits.

Les estimations préliminaires pour le taux de participation par les autorités électorales et les observateurs de citoyens ont varié entre 62 et 70 pour cent pour les 27 circonscriptions en Tunisie. Ces chiffres confirment que les préoccupations antérieures sur un faible taux de participation ne se sont pas réalisées. Les électeurs ont fait la queue avec patience pour voter et ont exprimé leur détermination à participer au processus.

Les 51 membres de la délégation d'observation du NDI ont observé le vote dans 150 bureaux de vote relevant de 18 circonscriptions. La délégation a constaté que, jusqu'ici, les élections se sont déroulées de manière pacifique, ordonnée et professionnelle. La délégation tient à souligner qu'en ce moment, il n'est pas possible de rendre des conclusions définitives sur le processus électoral entier. Les bulletins sont en cours de dépouillement et de décompte, et les résultats n'ayant pas encore été proclamés, des plaintes et des recours pourraient être introduits. La déclaration est donc de caractère préliminaire. L'Institut continuera de surveiller le processus électoral et de publier des rapports si nécessaire.

Un processus de dialogue national a conduit à l'adoption d'une nouvelle Constitution et d'une nouvelle loi électorale démocratiques. Le déroulement du scrutin jusqu'à présent a permis aux électeurs d'exprimer leur choix librement. Les résultats de ces élections vont façonner la trajectoire de la Tunisie pour les cinq prochaines années. Le parti qui gagnera le plus de sièges dans le parlement nommera un premier ministre avec une large responsabilité pour les affaires intérieures. Le premier tour des élections présidentielles suivra le 23 novembre. La prochaine étape pour les dirigeants Tunisiens sera de démontrer comment la gouvernance démocratique peut offrir un avenir meilleur pour les citoyens du pays. Cette série d'élections peut créer une fondation pour le pays à relever ce défi.

Une des caractéristiques principales du cadre électoral est l'attention accordée à l'inclusion et à la participation. Son adoption a non seulement donné tous les pouvoirs à une autorité électorale indépendante, mais aussi permis une participation active de la société civile, des partis politiques, des candidats, des médias, et des gestionnaires des élections. Le cadre a cherché à inclure les femmes, les jeunes et les résidents à l'étranger, et a formé un système parlementaire qui a fourni l'espace pour la représentation des petits partis et des indépendants.

Le jour du scrutin n'a pas été sans problèmes. Les responsables des bureaux de vote avaient des interprétations différentes des procédures, en particulier concernant l'assistance pour les électeurs à mobilité réduite et la manipulation des téléphones des électeurs et de leurs cartes d'identité. Un certain nombre de bureaux de vote observés n'était pas accessible aux personnes handicapées, empêchant parfois ces citoyens de voter. Dans certaines régions frontalières avec l'Algérie, les inquiétudes sécuritaires ont fait que les autorités adoptent des mesures spéciales ce qui a causé le retard d'ouverture de certains bureaux de vote. Il a été rapporté que certains partis ont tenté d'influencer indûment les électeurs et que certaines altercations ont eu lieu à l'extérieur des bureaux de vote. Toutefois, la délégation a constaté que ces problèmes sont isolés et ne sont pas représentatifs des tendances à l'échelle nationale.

Tirant des leçons de cette expérience, les autorités électorales, les candidats politiques et la société civile peuvent envisager de prendre des mesures pour renforcer la confiance du publique dans les élections présidentielles du 23 novembre. Cela comprend: une communication cohérente de la part de l'instance des élections, l'organisation de débats entre les candidats, et une vaste campagne d'éducation des électeurs.

## **II. CONTEXTE**

La délégation de NDI compte des observateurs de 22 pays et a été dirigée par Darrell Dexter, ancien premier ministre de la Nouvelle Écosse au Canada, Zakia Khattabi, députée du Parlement Belge et Kenneth Wollack, président de NDI. Une liste complète des observateurs est attachée à la fin de ce document. La mission a pour objectifs; l'observation impartiale de chaque aspect du processus électoral comprenant la campagne, le vote, le dépouillement des bulletins de vote le jour des élections et dans la période post-électorale ainsi que la démonstration de l'intérêt de la communauté internationale dans le développement d'un processus politique démocratique en Tunisie.

La délégation a visité la Tunisie du 22 au 28 octobre. La mission suit une évaluation pré-électorale conduite par NDI en collaboration avec l'Institut Républicain International (IRI) au début du mois de septembre 2014. La délégation a aussi été informée de l'analyse conduite par sept observateurs des élections à long durée de NDI qui ont été déployés à travers la Tunisie depuis le mois de juin pour suivre à travers tout le pays la période qui a précédé les élections législatives. Ces observateurs à long durée ont tenu plus que 850 réunions avec des représentants des partis politiques, les médias, la société civile, et les autorités électorales de toutes les 27 circonscriptions de la Tunisie. La mission d'observation de NDI a mené ses activités dans le respect des lois Tunisiennes et de la Déclaration des Principes pour l'Observation Internationale des Élections, qui a été entérinée par 47 organisations intergouvernementales et non-

gouvernementales à travers le monde. De plus, NDI a coopéré avec d'autres missions d'observations internationales et des groupes d'observations citoyens Tunisiens, en particulier, avec le partenaire local de l'Institut, Mourakiboun, qui a entraîné et déployé plus que 4000 observateurs.

La délégation tient à remercier l'Agence américaine d'aide au développement (USAID) et le Ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement du Canada qui ont financé les travaux de cette délégation. Avec la Middle East Partnership Initiative (MEPI) du département d'État Américain, ces trois ont financé les programmes de NDI qui visent à soutenir la démocratie en Tunisie. Au-delà de sa mission internationale, NDI a contribué à la transition démocratique et au processus électoral de la Tunisie en soutenant les efforts d'observation des élections de plusieurs organisations locales et en travaillant pour le renforcement à long terme des partis politiques.

### **III. CONTEXTE ELECTORAL**

Les élections législatives tunisiennes représentent une étape importante dans la transition politique du pays. Pendant les trois dernières années, la Tunisie a réalisé un progrès considérable vers l'établissement d'institutions et des pratiques démocratiques, et ce depuis l'organisation réussie des premières élections démocratiques du pays en octobre 2011 jusqu'à l'adoption de la nouvelle constitution ce janvier après deux ans de délibérations et de compromis. Malgré plusieurs défis significatifs, en particulier la détérioration des situations économiques et sécuritaires et la montée de la polarisation politique, les leaders tunisiens ont montré à plusieurs reprises leur engagement à la négociation, le compromis, et le consensus. À travers un processus de dialogue national encadré par des organisations influentes de la société civile, les partis politiques ont conclu un accord sur une feuille de route pour achever cette période transitoire en adoptant une constitution progressiste et en élisant un nouveau parlement et un nouveau président.

Les résultats des élections législatives auront des conséquences de grande envergure sur l'orientation d'avenir de la Tunisie pendant les cinq prochaines années. L'article 89 de la nouvelle constitution proclame que le parti politique ou la coalition qui gagnera le plus de sièges aura le droit de former un gouvernement. La constitution charge le premier ministre et son gouvernement à déterminer l'agenda sur un éventail de questions relatives à la politique intérieure. Plus important encore, le chef du gouvernement se chargera de travailler avec le parlement, les entreprises, et les syndicats afin de relancer l'économie tunisienne ; une préoccupation majeure chez la majorité des citoyens Tunisiens qui est étroitement liée au succès de la transition politique. Le parlement nouvellement élu doit rédiger de nouveaux cadres législatifs conformément à la nouvelle constitution. L'esprit de coopération entre les forces politiques qui a conduit à l'adoption de la constitution doit porter sur l'approche de la gouvernance au cours de cette période critique.

La Tunisie s'est transformé d'un état à un régime de facto à parti unique à un autre où il y a plus de 90 partis politiques légalisés et une variété d'indépendants en compétition pour représenter leurs électeurs dans une assemblée élue. Les élections de l'ANC en 2011 ont offert aux politiciens une première occasion pour concourir pour le soutien des citoyens en fonctions de

leurs visions pour une nouvelle Tunisie. Depuis les élections, un paysage politique dynamique, parfois contentieux, a émergé. Un gouvernement de coalition dirigé par le parti Ennahda a conduit le pays à travers la transition sous l'étroite surveillance des partis de l'opposition. L'assassinat de deux figures dirigeantes de l'opposition en 2013 a conduit à un processus de négociation qui a mené le gouvernement de coalition à céder le pouvoir à un gouvernement par intérim en janvier 2014.

Bien que la scène politique est moins volatile qu'en 2013, les élections législatives auront lieu dans un environnement marqué par une confiance réduite entre les concurrents politiques. Les élections étaient très concurrentielles. Avant le dépouillement, personne ne pouvait prévoir avec certitude quel parti gagnera la majorité des voix. Ceci n'est pas un trait commun des élections dans la région. L'instauration d'une instance indépendante permanente pour les élections était une étape positive et nécessaire pour établir la confiance dans le processus électoral, bien que quelques concurrents politiques ont continué à remettre en cause la capacité et l'impartialité de cette instance, en particulier, ses branches régionales et les représentants des bureaux de votes.

Le soulèvement de 2011 qui a renversé le régime autoritaire a été propulsé par des citoyens qui ont des aspirations partagées pour le développement politique et économique de leur pays. Les nouveaux dirigeants du pays ont été confrontés à de nombreux défis pour répondre aux demandes de base des citoyens pour la responsabilisation et les opportunités économiques et l'amélioration de la sécurité. De nombreux Tunisiens ont une difficulté à croire que le renouvellement du leadership politique à travers les élections peut se traduire par un changement positif dans leur vie quotidienne. Les élections législatives représentent une immense occasion pour doter les nouveaux dirigeants tunisiens avec un mandat pour prendre des décisions audacieuses et parfois difficiles qui seront nécessaires pour répondre aux espoirs et aux attentes du peuple.

#### **IV. OBSERVATIONS**

**Cadre électoral.** L'ANC a débattu mais n'a finalement pas adopté plusieurs modifications potentielles au système électoral de 2011, conservant ainsi un système de représentation proportionnelle avec des élections dans 33 circonscriptions dont 6 représentent les citoyens vivant à l'étranger. La loi électorale de 2014 favorise des dispositions plus inclusives concernant la représentation des femmes et des jeunes sur les listes de candidats, la participation des citoyens vivant à l'étranger aux élections, et la candidature des anciens responsables de l'ère Ben Ali. L'absence d'un seuil pour les listes pour remporter des sièges risque de fragmenter la législature, comme il l'a fait en 2011, mais il favorise l'inclusion des petits partis, y compris ceux qui sont présents uniquement dans quelques circonscriptions, et des listes indépendantes. Cependant, l'absence de clarté dans certains aspects de la loi a donné lieu à différentes interprétations par les autorités électorales, les candidats et la société civile. En particulier, la loi n'interdit pas explicitement les activités de la campagne pendant la période pré-campagne et ne délimite pas clairement quelles activités de campagne sont autorisées.

**L'organisation des élections.** L'instance des élections, connue par son acronyme français ISIE, a fait face à la tâche énorme d'établir sa structure permanente et d'organiser jusqu'à trois élections dans un délai limité. Bien qu'il y a eu des accusations sur une éventuelle partialité au

sein de l'instance des élections, NDI n'a pas observé un tel parti-pris. L'ISIE a montré un engagement à organiser les élections dans la transparence et l'intégrité. Les inquiétudes sur les lacunes de l'ISIE au niveau de sa capacité d'organisation et de sa stratégie de communication soulevées par les candidats politiques et la société civile méritent une attention immédiate pour les prochains cycles. En particulier, l'insuffisance de communication aux autorités régionales des élections a conduit à la prise de décisions incompatibles entre les circonscriptions et à la confusion parmi les candidats politiques en matière de réglementation telles que l'enregistrement des candidats et le financement de la campagne. L'ISIE gagnerait à améliorer l'accès du public à ses travaux et, sur le long terme, pourrait utiliser son statut d'instance permanente et indépendante pour améliorer son organisation interne.

**L'inscription des électeurs.** Les 4.1 millions de Tunisiens et de Tunisiennes qui se sont enregistrés pour les élections de 2011 ont été automatiquement enregistrés pour le vote de 2014. Le processus des nouveaux enregistrés a eu lieu en juin et juillet, il a été marqué par des lacunes administratives mineures, mais généralement considéré comme transparent et impartial. Le processus a réussi à offrir des occasions suffisantes aux Tunisiens et Tunisiennes pour s'enregistrer en partie grâce à l'ajout d'une deuxième période d'inscription en août et aussi grâce à différents mécanismes pour s'enregistrer en personne, en ligne ou par SMS. Près d'un million de citoyens Tunisiens se sont finalement inscrits sur les listes électorales en 2014, portant le nombre total d'électeurs inscrits à 5,3 millions, environ les deux tiers de l'électorat admissible. Les concurrents politiques n'ayant pas des objections importantes par rapport à l'exactitude du registre des électeurs, ils se sont concentrés plutôt sur le taux de participation des citoyens relativement faible, et dans certains cas, ils ont critiqué l'ISIE de ne pas avoir entrepris des efforts suffisants pour sensibiliser les citoyens. Contrairement à 2011, l'absence d'un processus d'enregistrement le jour même pour ces élections élève l'importance d'informer les citoyens sur la nécessité de s'enregistrer activement pendant les périodes désignées. Alors que les listes électorales préliminaires ont été mises à disposition pour consultation au niveau des circonscriptions dans les bureaux régionaux des élections (connus par IRIEs) et qu'un nombre minimal de recours a été déposé par les électeurs, l'ISIE n'a pas réussi à publier une liste définitive. Bien que les électeurs peuvent confirmer leur enregistrement en ligne, l'absence d'une liste empêche les élus, les concurrents politiques et les citoyens d'avoir un outil important pour assurer l'inscription appropriée et une organisation efficace.

**Enregistrement des candidats.** Les partis politiques, les coalitions, et les groupes d'indépendants ont enregistré leurs listes de candidats aux bureaux des IRIEs du 22 au 29 août. Le nombre de listes présentées est de 1508 au total dans 33 circonscriptions, reflète le dynamisme et la diversité du paysage politique. Approximativement, 13 pour cent des listes présentées ont été rejetées pour défaut à satisfaire les critères nécessaires, ce qui suggère que les concurrents politiques auraient peut-être pu bénéficier de plus d'explications sur les règles de candidature. Les différences dans la façon dont les IRIEs ont interprété les conditions de candidature, en particulier, la décision de l'ISIE que les citoyens qui se sont inscrits au cours de la deuxième période d'enregistrement ne puissent pas être éligibles pour être candidats a conduit à une inégalité dans la vérification des listes de candidats. Cependant, la plupart des concurrents politiques trouvent que le processus d'appel pour les listes des candidats rejetées a été réalisé d'une manière impartiale et complète.

L'article 46 de la constitution de la Tunisie appelle l'état à œuvrer pour « réaliser la parité entre la femme et l'homme dans les conseils élus ». Le maintien de l'exigence d'alternance entre les sexes dans les listes des candidats a permis aux femmes de représenter 47 pour cent du nombre total des candidats. Les concurrents politiques ont souvent eu du mal à recruter des candidates, et surtout dans les circonscriptions les plus rurales et plus conservatrices. Malgré l'engagement des partis politiques à parité, cet objectif n'a pas été atteint parce que les femmes sont têtes de listes dans seulement 12 pour cent des listes à l'échelle nationale. En addition, la loi électorale de 2014 comprend une disposition qui nécessite la présence d'un candidat qui a moins de 35 ans dans chaque circonscription où il y a quatre ou plus de sièges. Ceci représente une étape positive et symbolique vers la création de plusieurs voies pour l'engagement des jeunes.

**Campagne électorale.** La période de campagne officielle a eu lieu entre le 4 et le 24 octobre, avec un jour de silence électoral la veille du jour de vote. Comme en 2011, le cadre juridique actuel s'efforce de créer une égalité des chances pour les listes des candidats en concurrence. Les listes de candidats ont exprimé leur frustration avec la limite des activités de campagne autorisées, les restrictions sur l'affichage des attirails de campagne dans des sites sélectionnés et la nécessité pour les listes d'informer les autorités électorales deux jours à l'avance de leurs événements. Avec une relativement brève période de campagne officielle, les parties ont fait valoir que ces règlements limitent leur capacité à mener des campagnes visibles et limiter les possibilités de se renseigner sur leurs choix par les électeurs. La loi électorale n'a pas clairement défini les activités de campagnes autorisées et bannies, cela a également produit des interprétations variées par les concurrents politiques et les autorités électorales à travers les circonscriptions. Quelques campagnes des partis politiques pour les législatives ont servi comme tremplin pour des candidats des élections présidentielles de novembre, ce qui a contribué à la confusion des électeurs.

La plupart des partis politiques principaux ont signé des codes de conduite qui les engagent à respecter la loi et renoncer à la violence. Cependant, des allégations de mauvaises conduites étaient émises par et contre des candidats de toutes les tendances politiques. Les infractions les plus courantes étaient : vandalisme des posters de la campagne, accrochage des bannières politiques dans des endroits non autorisés et la tenue des événements de campagne sans notification requise. Plusieurs cas de violence politique ont été signalés aux observateurs à long terme et couverts par les médias. Au cours d'une démarche positive, des observateurs de campagne ont été formés et déployés par l'instance électorale mais ils ont eu du mal à comprendre les nuances de la loi et à assurer une couverture adéquate. La volonté de l'instance des élections et le système judiciaire de prendre des mesures appropriées en réponse aux conclusions des observateurs de la campagne serait importante pour dissuader toute future mauvaise conduite.

**Financement politique.** L'instance électorale et la société civile ont donné priorité à des mesures pour resserrer les réglementations du financement électoral, eu égard au scrutin de 2011 où les infractions n'étaient pas investies profondément ou ont fait objet de litige. La loi électorale 2014 a établi des sanctions plus claires et plus sévères pour les violations de financement de campagne les conditions pour les listes électorales de bénéficier du financement électoral public, et des limitations sur les dépenses publiques et privées. Durant la période de campagne, la délégation a entendu des accusations et suspicions d'infractions massives de financement de

campagne, mais n'a pas constaté de premier degré l'achat de voix. Les concurrents politiques se sont souvent plaints que leurs opposants ont excédé les limites des dépenses. Le succès du cadre légal plus strict du financement de campagne dépendra de la capacité de l'ISIE et de la Cour des Comptes à documenter les infractions et à se prononcer sur celles-ci dans la période post-électorale par un examen approprié des dépenses des listes électorales.

**L'éducation de l'électeur.** L'ISIE a conduit une campagne limitée d'éducation de l'électeur à travers la télévision, des vidéos en ligne, des panneaux publicitaires, distribution des tracts et d'autres matériels promotionnels; quelques organisations de la société civile ont aussi mené des initiatives locales. Vu que les Tunisiens n'ont qu'une expérience précédente dans la participation aux élections compétitives, ils auraient bénéficiés fortement de plus d'initiatives d'éducation et sensibilisation des électeurs. En combinaison avec des restrictions de campagne par les concurrents politiques le manque d'une plus large initiative a dénié aux Tunisiens l'accès à l'information, spécifiquement dans des régions rurales. La décision de l'ISIE de geler sa campagne officielle d'éducation de l'électeur entre la clôture d'enregistrements des électeurs le 26 aout et le début de la période électorale officielle le 4 octobre est une opportunité manquée. De plus, L'ISIE a choisi de ne pas établir des partenariats pour l'éducation de l'électeur avec des organisations de la société civile, ce qui aurait pu amplifier la portée de tels efforts.

**Les médias.** Durant la transition en Tunisie, les médias sont devenus plus diversifiés et pluralistes, offrant aux citoyens l'accès à un éventail de voix et de sources d'information. En 2013, l'ANC a établi la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) comme un organisme de régulation indépendant lequel a comme mandat entre autre d'un suivi médiatique pendant les élections et l'application de la loi électorale qui interdit la publicité politique durant la période électorale. Les médias sont obligés d'avoir une couverture équilibrée et la HAICA a publié un rapport pendant la période électorale qui montre que les partis politiques nationaux les plus grands ont été alloués un temps d'émission disproportionnel. Partout au pays des partis politiques plus petits et des listes indépendantes ont critiqué les médias pour leur focalisation sur les acteurs politiques plus grands. Les principaux partis politiques ont exprimé une satisfaction avec l'équité de la couverture médiatique, en particulier par rapport aux élections de 2011. Dans les jours qui précèdent les élections, la HAICA a suspendu plusieurs médias pour l'émission pour ce qui a été jugé comme des discours de haine et a sanctionné des chaînes télévisées pour la diffusion de programmes qui contenaient des publications politiques.

### ***Le jour du scrutin***

*La délégation adresse ses sincères condoléances à la famille, les collègues, et les amis d'un membre du réseau Mourakiboun décédé dans un accident de voiture le jour des élections en se rendant à un bureau de vote pour observer les élections.*

**L'environnement général.** Dans la plupart des centres de vote observés par NDI, l'atmosphère était calme et ordonnée. La délégation a observé certaines différences dans la façon dont les procédures ont été interprétées, mais ces questions n'étaient pas perçues par les observateurs comme remettant en question la crédibilité ou la transparence du scrutin. Il n'y avait que peu de rapports d'altercations entre les concurrents politiques et les citoyens lors du vote; ceux-ci étaient des incidents isolés qui ne constituent pas une tendance plus large.

**La participation.** Des longues queues au matin dans plusieurs circonscriptions. La décision de l'instance des élections pour élargir le nombre des bureaux de vote de 8692 à 10972 représente une étape positive qui a réduit l'encombrement enregistré en 2011. Les estimations préliminaires pour le taux de participation par les autorités électorales et les observateurs de citoyens ont varié entre 62 et 70 pour cent pour les 27 circonscriptions en Tunisie. Plusieurs groupes d'observateurs ont trouvé que les jeunes semblaient être sous-représentés dans les centres de vote qu'ils ont visité.

**Les procédures de vote.** Plusieurs centres de vote visités par la délégation ont ouvert à temps et le vote s'est déroulé normalement dans la plupart des cas. Les membres des bureaux de vote ont été professionnels et ont démontré une véritable volonté à poursuivre les procédures correctement. À travers les circonscriptions, les membres des bureaux de vote ont interprété les quelques règles et procédures différemment, mais les observateurs de NDI ont jugé que ces différences, au final, n'ont pas eu une influence sur les résultats et ils n'ont pas compromis l'intégrité du vote. La délégation a observé ou entendu parler de quelques cas isolés d'irrégularités, de mauvaise conduite, des problèmes administratifs et des retards.

Le défi commun, rapporté par les observateurs, auquel les membres des bureaux de vote ont fait face était la gestion des électeurs illettrés et âgés qui étaient inéligibles pour la réception d'une aide extérieure et dans quelques cas ont demandé aux représentants pour qui ils devaient voter. Les délégués ont observé que les membres des bureaux de vote ont essayé, en répondant à ces situations, d'éviter d'apparaître en train d'influencer les électeurs en respectant formellement la loi. Les observateurs ont également assisté à des cas de citoyens qui croyaient à tort qu'ils pourraient voter parce qu'ils avaient fait l'enregistrement le jour même en 2011. En général, la plupart des observateurs de NDI ont noté que les électeurs qui n'ont pas trouvé leurs noms sur le registre des électeurs étaient en mesure de confirmer avec les membres des bureaux de vote qu'ils étaient au mauvais endroit et ont été dirigés vers leurs bureaux.

Le vote à l'étranger a commencé deux jours avant l'ouverture des bureaux de vote en Tunisie et les groupes d'observateurs citoyens ont soulevé des questions relatives à la précision des registres des électeurs dans certaines circonscriptions à l'étranger.

**La campagne.** Les observateurs dans plusieurs circonscriptions ont entendu des allégations des électeurs, des représentants des partis et de la société civile sur des activités de campagne et d'achat de voix, mais la délégation n'a pas reçu de preuves pour appuyer ces rapports. La délégation a constaté sept cas d'activités de campagne durant le jour du silence électoral avant les élections.

**Les procédures du dépouillement.** Les observateurs ont décrit le processus de dépouillement en tant que professionnel et transparent. Il y avait une certaine attention sur la précision qui, dans certains cas, a conduit au comptage établi dans certains cas. Certains observateurs ont également signalé que les membres des bureaux de vote ne disposaient pas d'une connaissance suffisante des procédures de dépouillement. Lors des discussions pour déterminer si les bulletins de vote doivent être considérés comme nuls, les membres des bureaux de vote ont souvent travaillé pour parvenir à un consensus.



**Observation.** Il y avait un effort solide pour observer les élections et les autorités ont accueilli des délégations internationales ainsi que des observateurs nationaux. Les observateurs citoyens non partisans étaient fortement représentés dans les bureaux de vote observés par NDI, et les représentants des listes candidates étaient présents dans la majorité écrasante des bureaux de votes visités ; Ennahda et Nidaa Tounes étaient particulièrement bien représentés par des observateurs à travers le pays. Les observateurs citoyens et les représentants des listes candidates ont eu des difficultés à obtenir des accréditations de l'instance des élections à temps, cela a créé une frustration à la veille des élections. Ces questions ont été largement traitées au moment de l'ouverture des bureaux de vote. Dans certaines circonscriptions, les autorités électorales ont délivré des lettres à la place des badges pour faciliter l'accès aux observateurs.

**L'accès pour les personnes à mobilité réduite.** Les observateurs ont constaté de nombreux cas où, en raison de leur emplacement dans d'anciens bâtiments, les bureaux de vote n'étaient pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des accommodations limitées ont été prévues, comme par exemple la désignation de deux centres de vote pour les personnes à mobilité réduite dans chaque circonscription.

**Sécurité.** Les élections ont été sécurisées par le biais du déploiement de 80,000 membres des forces de sécurité, ce qui représente une partie d'un plan développé par une commission de coordination entre le gouvernement et l'ISIE. Les forces de sécurité ont contribué à la création d'une atmosphère pacifique et les inquiétudes sur la situation sécuritaire n'ont pas interféré avec le déroulement du jour du scrutin. Les observateurs n'ont pas constaté des interventions inappropriées dans le processus de vote par la police ou l'armée. En raison de mesures de sécurité renforcées à Kasserine, une circonscription à la frontière avec l'Algérie, certains bureaux de vote ont reçu du matériel le matin du jour de l'élection, conduisant à des ouvertures retardées. Un centre de vote visité par les observateurs du NDI n'a pas ouvert avant 11 heures en raison d'un manque de matériels, créant une grande frustration parmi les électeurs, dont certains ont quitté sans voter.

## V. RECOMMANDATIONS

Dans l'esprit de la coopération internationale et sur la base de ses observations pré-électorales et du jour du scrutin, la délégation du NDI propose respectueusement les recommandations suivantes:

*Pour les élections présidentielles :*

- L'ISIE devrait poursuivre une communication plus rigoureuse et fréquente avec les instances électorales régionales, les concurrents politiques, la société civile et le public qui vont bénéficier d'une information consistante et claire sur le processus électoral. L'instance pourrait considérer la publication des procès-verbaux de ses réunions, l'organisation de conférences de presse au début de la période électorale, et le partage régulier des informations avec les IRIEs. De telles actions peuvent aider à réduire la confusion et à minimiser les différences dans l'interprétation des réglementations électorales et à augmenter la confiance entre les différents acteurs.

- Les débats entre les candidats transmis sur la radio durant la période de campagne étaient une caractéristique positive de la période pré-électorale et ont confirmé la valeur des débats entre les candidats dans les élections futures. Les acteurs impliqués dans les prochaines élections présidentielles y compris les candidats, les partis politiques, les médias et la société civile devraient envisager l'organisation de débats entre les candidats, surtout pour l'éventuel deuxième tour. Les débats contribueront considérablement à l'éducation civile tout en encourageant un discours politique civil.
- L'ISIE devrait organiser des campagnes d'éducation des électeurs tout au long du reste de la période électorale pour accroître la compréhension des électeurs des procédures du jour de scrutin. L'instance des élections devrait reconsidérer des partenariats avec la société civile pour augmenter l'impact de telles initiatives.

*Pour les élections futures :*

- La décision de l'ANC de ne pas adopter un seuil pour la représentation des listes électorales dans le parlement a montré un engagement pour une plus large inclusion. Néanmoins, le résultat pourrait produire un parlement fragmenté qui favorise disproportionnellement les petits partis et les listes indépendantes. En révisant le cadre pour les élections futures, les législateurs pourraient envisager d'adopter un seuil minimal pour la représentation qui aidera à trouver un équilibre entre un organisme représentatif et la capacité du parlement à fonctionner efficacement.
- Comme indiqué, environ les deux tiers des électeurs admissibles ont été inscrits. Une fois le processus des élections présidentielles fini, l'ISIE devrait conduire une révision délibérée du registre des électeurs et considérer d'élargir la période d'inscription. Les autorités électorales voudront explorer la valeur d'un système d'enregistrement passif basé sur une base de données d'identification nationale mise à jour. Si l'on utilisera de nouveau un système d'enregistrement actif, les citoyens bénéficieront des initiatives de communication externe – pendant la période de l'inscription lui-même – qui souligne que seuls les citoyens inscrits seront permis de voter. Les décideurs pourraient aussi considérer d'élargir le droit de vote aux membres des forces sécuritaires afin de maximaliser l'octroi de droit de vote. Le registre final des électeurs devrait être disponible pour consultation par les partis politiques et la société civile.
- Les législateurs et les autorités électorales devraient considérer des mesures pour desserrer les restrictions sur les types d'activités permis pendant la campagne particulièrement sur la publicité utilisée par les listes électorales, afin de créer des opportunités plus grandes pour les citoyens d'apprendre plus sur les candidats et leurs programmes. Il y a une marge pour telles régulations d'être plus assouplies sans résulter dans un système injuste ou dominé par les ressources financières. Les articles vagues dans la loi électorale concernant les campagnes pourraient aussi être clarifiés afin de fermer les vides juridiques.

- L'ISIE était sous une pression considérable pour organiser les élections de 2014 avant la fin de l'année. Le moment et l'ordre des élections futures devraient être examinés en détail par les législateurs afin d'éviter une fatigue électorale potentielle et de réduire la tension inutile sur la gestion des élections, ce qui peut diminuer la qualité du processus électoral et la confiance des participants. Les élections législatives et présidentielles futures pourraient être organisées concurremment ou avec un espacement suffisant permettant un processus avec un rythme raisonnable.
- Bien que le système de circonscriptions à l'étranger est admirable pour l'inclusion des électeurs vivants à l'étranger dans ces deux tours des élections, il mérite cependant une révision. Le processus constitue un fardeau logistique et financier pour l'instance des élections. Les décideurs pourraient envisager, par exemple, la suppression des circonscriptions d'outre-mer en faveur d'un système de scrutin d'absents.

## **VI. LA DELEGATION ET L'OBSERVATION INTERNATIONALE**

Toute évaluation, qui se veut complète et exacte, d'une élection, doit tenir compte de toutes les phases de l'opération et aucune élection ne peut être appréciée correctement si l'on ignore son contexte politique. Ainsi, la grille d'analyse doit comprendre le cadre juridique de l'élection et les textes réglementaires connexes; le degré d'accès des citoyens à une information suffisante et précise à même de leur permettre de faire des choix politiques informés; la possibilité pour les concurrents politiques de s'organiser et d'accéder aux citoyens pour solliciter leur soutien; la manière dont les médias traitent les activités des partis, des candidats et des thèmes électoraux; le degré de liberté des concurrents politiques et des citoyens de participer à l'action politique et électorale sans craindre d'être intimidés, punis ou de subir des violences en raison de leurs choix; la conduite de l'opération d'inscription sur les listes et l'intégrité du registre des électeurs; le droit de participer à l'élection; la conduite du scrutin, le dépouillement, le calcul, la transmission et la proclamation des résultats; le traitement des recours; et l'installation des candidats gagnants dans leurs nouvelles fonctions d'élus. Il est utile d'observer qu'aucune élection n'est parfaite et que tout processus politique et électoral rencontre des défis et est, donc, perfectible. Au bout du compte, dans des élections démocratiques, l'électorat peut exprimer librement sa volonté, et les résultats finaux reflètent la façon dont les électeurs votent.

L'observation internationale des élections est aujourd'hui largement acceptée partout dans le monde. Elle joue un rôle essentiel en ce qu'elle informe les citoyens et la communauté internationale sur la nature des processus électoraux de chaque pays. Lorsqu'elle est conduite dans le respect des principes de l'évaluation impartiale, l'observation internationale permet de renforcer l'intégrité des opérations électorales en encourageant les meilleures pratiques en la matière et en dissuadant les comportements inappropriés; elle permet aussi d'identifier les problèmes et les irrégularités et, partant, informer l'action de réparation le cas échéant.

Les missions internationales d'observation d'élections sont invitées à toutes les étapes du développement démocratique des nations. Cette mission bénéficie des 30 ans d'expérience du NDI dans le domaine et des 200 élections qu'il a eu à observer y compris en Jordanie, au Maroc, en Egypte, au Liban, en Mauritanie, en Algérie, en Cisjordanie et Gaza, et au Yémen.

La délégation exprime toute sa gratitude pour l'accueil et la coopération qu'elle a reçu des électeurs, des responsables des instances électorales, des candidats, des responsables des partis politiques, des responsables du gouvernement, et des représentants des médias et de la société civile. Le NDI a été accrédité officiellement par l'ISIE pour conduire une mission internationale d'observation. La délégation émet cette déclaration dans le but de soutenir et de renforcer les institutions démocratiques en Tunisie.

\*\*\*

### **Délégation de NDI pour observer les élections législatives de 2014 en Tunisie**

Youssef Ajnah, Maroc  
Mohammed Amer, Egypte  
Alexis Arieff, États-Unis  
Ghinwa Basbous, Liban  
Noureddine Benbrahem, Algérie  
Francesca Boggeri, Italie  
Wim Borremans, Belgique  
Dalia Bseiso, Jordanie  
Jane Campbell, États-Unis  
Assem Chaya, Liban  
Nicholas Collins, États-Unis  
Darrell Dexter, Canada  
Abdramane Diallo, Burkina Faso  
Vesna Dolinšek, Slovénie  
Éric Duhaime, Canada  
Jeffrey England, États-Unis  
Adib Faris, Liban  
Trevor Fearon, Jamaïque  
Sarah Feuer, États-Unis  
Mohammed Habiboullah, Mauritanie  
Faten Al Haddad, Bahrain  
Tarek Haddad, Liban  
Fatemeh Haghightajoo, Iran  
Farahnaz Ispahani, Pakistan  
Karima Kassi, Algérie  
Mohammad Al Khasawneh, Jordanie

Zakia Khattabi, Belgique  
Hisham Kuhail, Palestine  
Marije Laffeber, Pays-bas  
Vera Lourenço, Portugal  
Zoran Lučić, Serbie  
Balint Mágyar, Hongrie  
Wael Mickail, Egypte  
Samah Mohammed, Yemen  
Wafa Bani Mustapha, Jordanie  
Anna Mysliwicz, États-Unis  
Yara Nafe, Jordanie  
Adele Ravidà, Italie  
Nicole Rowsell, États-Unis  
Lou Savage, États-Unis  
Christine Schoellhorn, États-Unis  
Gaby Senay, Canada  
Mohammed Sherif, Libye  
Angela Short, États-Unis  
Mike Taginski, États-Unis  
Mohammed Tamaldou, Maroc  
Sylvia Thomson, Canada  
Justin Wein, États-Unis  
Elizabeth Weir, Canada  
Ken Wollack, États-Unis  
Elizabeth Young, États-Unis